

OFFRE D'EMPLOI

TECHNICIENNE OU TECHNICIEN EN AUDIOVISUEL (MAGASIN DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT AUDIOVISUEL)

NO DE CONCOURS : S-2026-2027-01

**STATUT : POSTE RÉGULIER TEMPS PARTIEL
(22,5 HEURES/SEMAINE DE 8 h 30 À 13 h)
- EN PRÉSENTIEL -**

**LIEU DE TRAVAIL : SERVICE DE LA FORMATION
CONTINUE (ÉCOLE DES MÉTIERS DU CINÉMA ET
DE LA VIDÉO)**

PRÉDÉCESSEUR : CORENTIN MORISSEAU

**SUPÉRIEURE IMMÉDIATE : JUDITH LATENDRESSE,
DIRECTRICE DU SERVICE DE LA FORMATION
CONTINUE**

ENTRÉE EN FONCTION : 24 AOÛT 2026



**CÉGEP DE
RIVIÈRE-DU-LOUP**



LE CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Fortement impliqué dans le développement socioéconomique de sa région, le Cégep de Rivière-du-Loup offre 11 programmes d'études techniques et quatre programmes d'études préuniversitaires à près de 1 200 élèves à l'enseignement régulier et 200 élèves à la Formation continue.

Son environnement propose un milieu de travail, un milieu d'études et un milieu de vie positifs et valorisants, dans une ville en plein essor. Le Cégep se distingue par une équipe passionnée de plus de 300 membres du personnel engagés au quotidien à la réussite des élèves. Ces personnes sont animées par des convictions inébranlables en matière d'excellence, d'ouverture, de créativité et d'inclusion afin d'offrir une formation de qualité qui répond aux défis de la société actuelle.

NATURE DE L'EMPLOI

Le travail de la personne responsable du magasin de prêt d'équipement audiovisuel consiste à prendre en charge toutes les tâches inhérentes à son bon fonctionnement (conseiller les étudiants, préparer le matériel selon les besoins des enseignants, maintenir à jour l'inventaire du matériel, entretenir celui-ci, veiller au renouvellement du matériel, gestion des priorités, renouvellement/achat du matériel en lien avec les besoins des cours, etc.).

QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne de cette classe d'emploi agit comme personne-ressource auprès des personnes usagères lors de productions audiovisuelles. Elle accomplit tous genres de travaux techniques dans le domaine de la production audiovisuelle. Elle peut être appelée à accomplir des travaux techniques dans le domaine de la photographie.

Elle collabore à la planification et à l'évaluation des besoins reliés aux productions audiovisuelles. Elle participe au choix de nouveaux appareils en effectuant des essais et en fournissant son appréciation; elle peut collaborer à la préparation de cahiers des charges lors d'achat de matériel. Lors de la réception du matériel, elle en vérifie la conformité et le bon fonctionnement puis l'enregistre dans l'inventaire qu'elle tient à jour.

Elle étudie le fonctionnement et l'utilisation des appareils afin de les adapter à des besoins spécifiques.

Elle est responsable des activités du service de prêt et du service de soutien en salles de cours et en assure le fonctionnement opérationnel.

Elle procède à l'installation, à la vérification périodique, aux ajustements et aux réparations des appareils et du matériel utilisés.

Elle inspecte et teste les systèmes, technologies, matériels et équipements. Elle assure l'entretien régulier et effectue les réparations des appareils afférents à chacune des productions. Le cas échéant, elle effectue les appels de service auprès des fournisseurs.

Elle élabore, à l'intention des personnes usagères, des guides reliés à l'utilisation des technologies, en fonction des mandats qui lui sont assignés.

Au besoin, elle agit à titre de cameraman et de preneur de son. Elle effectue la projection vidéo et la sonorisation lors d'événements (réunions, colloques, etc.).

Elle est appelée à initier des personnes techniciennes moins expérimentées et à coordonner le travail du personnel de soutien impliqué dans la réalisation de programmes ou d'opérations techniques dont elle est responsable.

Elle utilise les outils technologiques de l'information et des communications mis à sa disposition en lien avec les travaux à réaliser.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

Plus spécifiquement, la technicienne ou le technicien devra :

- Être autonome dans l'utilisation des différents studios du Cégep (télévision, photo et son).
- Collaborer efficacement avec les membres de l'équipe et les différents services du Cégep.
- Maîtriser la suite Adobe, notamment After Effects, Premiere Pro, Photoshop, Audition et Media Encoder.
- Maintenir ses connaissances à jour des équipements et technologies utilisés en production audiovisuelle.
- Participer à l'idéation, à la scénarisation et à la planification de projets vidéo.

- Participer aux rencontres de démarrage, analyser les besoins et proposer des solutions créatives adaptées aux projets.
- Réaliser le tournage, la captation vidéo et l'enregistrement audio pour des projets variés.
- Assurer le montage et la postproduction de vidéos corporatives destinées à la promotion du Cégep et de ses programmes.
- Adapter les productions aux différentes plateformes numériques et aux réalités des médias sociaux.
- Mener plusieurs projets simultanément tout en respectant les échéanciers de production.
- Produire du contenu photo et vidéo contribuant au rayonnement des événements et des activités du Cégep.

QUALIFICATIONS REQUISES

Scolarité

Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) avec champ de spécialisation approprié ou un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

- Expérience pertinente dans le domaine;
- Bonne connaissance du matériel audiovisuel (caméra, son, éclairage).

ÉCHELLE SALARIALE

De 26,95 \$ à 33,72 \$/heure

POUR POSTULER

Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur candidature au plus tard le **vendredi 14 août 2026, 12 h** à l'adresse suivante :

Direction des ressources humaines

Cégep de Rivière-du-Loup
80, rue Frontenac
Rivière-du-Loup Québec G5R 1R1
Télécopieur : (418) 862-4959
Courriel : nathalie.gamache@cegeprdl.ca

- Le Collège se réserve le droit de soumettre les personnes à des tests de connaissances informatiques et à des tests sur la maîtrise de la langue française parlée et écrite ainsi que sur la capacité de rédaction.

- Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité en vertu de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics.

- À noter que seules les personnes retenues seront contactées.